

Ville de Vaujours

Réunion de quartier

FENELON

Jeudi 22 septembre 2016



Chers Valjoviens,
Chers amis,

Dans la volonté de conserver le bien vivre de la ville de Vaujours, nous mettons un point d'honneur à échanger avec vous, afin de faire le point sur ce qui a été réalisé et de voir ensemble comment améliorer les services de la ville pour vous apporter satisfaction à tous.

Ces réunions de quartier offrent la possibilité de vous présenter les projets à venir, les démarches entreprises par la municipalité, les résultats obtenus... Tout ceci dans le but de vous faire participer à la vie de la commune.

Jeudi 22 septembre, nous avons essentiellement évoqué ensemble : les problèmes de stationnement et de circulation, la sécurité et l'environnement.

Dominique BAILLY
Votre Maire

En présence de Dominique BAILLY, Maire de Vaujours et de :

Michel RINGRESSI, Premier adjoint au Maire en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, des travaux et du transport,

Danièle CHEVILLARD, Adjointe en charge de la vie scolaire et de la petite enfance,

Jacqueline SCHMITT, Conseillère municipale déléguée à l'habitat, à l'hygiène et à la salubrité,

Guy VALENTIN, Conseiller municipal délégué aux relations avec les associations,

Giovanni CANTELMO, Conseiller municipal,

Margarida PIMENTA, Conseillère municipale,

Philippe GAUDIN, Directeur des affaires générales,

Cyril LAKOMY, Directeur des services techniques,

CDS Jean-Pierre VENEUT, Adjoint au Chef de la Police Intercommunale,

Capitaine JEAN, Commissariat de Livry-Gargan,

Major FAGIOLINI, Commissariat de Livry-Gargan.

Mairie de Vaujours – 20, rue Alexandre Boucher – 93 410 Vaujours – Tél. : 01 48 61 96 75

Les points suivants ont été abordés :

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Ecole Fénelon

■ La circulation aux abords de Fénelon reste très problématique (essentiellement le lundi matin et le vendredi après-midi). Le flux important de véhicules et l'incivilité des automobilistes augmentent le risque encouru par les piétons.

Le Maire précise que le double sens de l'avenue de l'Europe a nettement fluidifié le trafic mais que les difficultés perdurent.

Le Maire précise que la Police Intercommunale a pour mission prioritaire la sécurisation des écoles maternelles et élémentaires, et que par conséquent, elle ne peut pas assurer systématiquement les sorties de Fénelon.

Prenant en compte cette difficulté, le Maire et le Directeur de l'établissement Fénelon mènent actuellement une réflexion sur l'implantation d'un parking au sein même de l'école.

SECURITE

Vidéo-protection

■ Le Maire fait un retour sur l'installation de la caméra rue de l'église. Il précise que les problématiques liées à l'activité de l'épicerie sont en partie réglées grâce à la vidéo-protection mais également grâce au partenariat efficace « Police Nationale / Police Intercommunale » engagé il y a deux ans déjà. Une présence régulière des effectifs a permis d'endiguer les regroupements de jeunes autour de l'établissement.

S'agissant du projet de caméra sur le parvis de l'église, le Maire fait un point sur l'avancée du dossier qui reste soumis à l'approbation du Préfet. Le Maire rappelle que les délais d'instruction sont de plusieurs mois et qu'il informera les riverains dès lors que l'autorisation lui sera parvenue.

Regroupements de jeunes

■ Le Maire rappelle aux riverains la nécessité de signaler les nuisances liées aux regroupements de jeunes. Pas seulement en contactant le commissariat pour que les fonctionnaires de Police interviennent, mais aussi en déposant des mains courantes et des plaintes. En effet, les autorités, et Monsieur le Préfet plus particulièrement, auront un œil plus attentif sur les difficultés rencontrées par le quartier Fénelon si celui-ci se mobilise avec des pièces administratives à l'appui.

En complément, le Capitaine JEAN et le CDS VENEUT précisent que le regroupement de personnes ne constitue pas un délit. Les nuisances liées aux attroupements sont davantage sonores et relèvent du contraventionnel et non du délictuel.

Le Maire ajoute que même dans une procédure pénale, les auteurs des faits sont quelques fois soumis à un simple rappel à la loi.

Pour autant, le Maire se satisfait du travail réalisé par les forces de l'ordre permettant, il y a quelques mois, de mettre fin aux trafics signalés par des paires de chaussures sur les fils électriques.

Il ajoute que les mesures prises contre la délinquance seront maintenues sur le quartier et que l'arrêté permettant la verbalisation des jeunes en situation de regroupement a été prolongé (arrêté n°16/306).

AMENAGEMENT

Accessibilité

■ La ville a instruit en 2015 son agenda d'accessibilité aux handicapés dans lequel elle s'est engagée à mettre en conformité l'intégralité de ses bâtiments communaux sur une période de 6 ans.

Cet engagement d'un coût global de 900 000 € permettra dès l'année 2016 et pour un premier montant de 150 000 € de répondre à tous types de handicap sur les bâtiments suivants :

- Le Conservatoire de danse et de musique,
- L'Eglise et le Presbytère Saint-Nicolas,
- Le Stade Jules Ferry,
- Le Poste de Police Municipale,
- Le multi-accueil La Farandole des Totottes,
- La Mairie annexe,
- La Maison du temps Libre.

ENVIRONNEMENT

Parcours de santé

■ Le Maire et son 1^{er} adjoint sont satisfaits de la création d'un poumon vert au sein du quartier Fénelon. Le parcours de santé, tout juste inauguré, permettra à chacun au détour d'une promenade de réaliser quelques exercices physiques et de profiter d'une nature préservée.

Michel RINGRESSI ne cache pas sa déception car les Valjoviens n'ont pas répondu présent à l'inauguration qui s'est déroulée le 17 septembre dernier. Il aurait apprécié une plus grande participation des riverains pour un projet qui a nécessité un fort investissement de la part de la municipalité et des agents communaux.

Propreté

■ Michel RINGRESSI fait un point sur la propreté du quartier appréciée des riverains présents. Il rappelle cependant l'incivilité de certains malgré les efforts des agents communaux pour maintenir un cadre de vie agréable : poubelles stationnées sur le trottoir plusieurs jours durant, déjections canines, détritrus sur la voie publique...

Sur le sujet, Michel RINGRESSI précise que la rue Robert Schuman fera l'objet d'un nettoyage spécifique par la balayeuse, en octobre. Seule contrainte : aucun véhicule ne devra être stationné sur la voie.

La date précise sera communiquée aux intéressés.

Parc de la Poudrerie

■ Le Maire explique que l'Etat souhaite céder cet espace forestier dont il est propriétaire. Le Conseil régional, qui contribuait jusqu'à maintenant à son entretien, a demandé à l'Etat d'assumer ses responsabilités, notamment en matière de protection de l'environnement et de mise en sécurité du site.

Le Maire assure qu'il mettra tout en œuvre pour conserver cet espace boisé cher aux Valjoviens.

Dans une lettre co-signée par les maires de Livry-Gargan, de Sevran et de Villepinte, il a sollicité Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, sur cette question en mettant l'accent sur une évidence : on ne peut envisager une seconde la fermeture de ce parc.

La réunion prend fin à 22 heures.